Vol. XXXVII | Saint-Boniface, Manitoba, 18 Décembre 1907. | No. 6

ABONNEMENT
Canada ... $1.00 par année
Etats-Unis ... 1.50 "
Europe ... 2.00 "

TARIF DES ANNONCES
1ère insertion, par ligne ... 12 cents
Chaque insertion subséquente ... 8 "

N. B.—Les annonces de naissances, mariages et sépultures seront insérées au taux de 25 cents chacune.

AVIS Les annonces pour la France et l'étranger (sauf le Canada) sont reçues exclusivement à la PUBLICITE FRANCAISE ET INTERNATIONALE 42, rue du Cardinal-Lemoine, à Paris, qui a seule le monopole et la responsabilité de ce service.

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ ET IMPRIMÉ TOUS LES MERCREDIS
PAR
ANT. GAUVIN, Imprimeur,
TELEPHONE 3377

Toutes communications concernant le journal ou l'imprimerie, le paiement des abonnements ou pour impressions, doivent être adressées à

LE MANITOBA,
SAINT-BONIFACE, MANITOBA.

M. Roosevelt

M. Théodore Roosevelt ne sera pas candidat aux prochaines élections présidentielles de 1908. Il a tenu à le déclarer lui-même formellement, ces jours derniers afin de ne laisser plus persister aucune équivoque avant la convocation de la convention républicaine qui aura lieu prochainement.

Le soir de son élection en 1904 M. Roosevelt avait annoncé à tout le peuple américain qu'il ne briguerait plus désormais ses suffrages, ne voulant pas déroger à la sage coutume qui limite à deux termes la carrière d'un Président des Etats-Unis.

Cependant le peuple américain avait fait à M. Roosevelt l'injure de croire qu'il manquerait à sa promesse. Il vient d'être détrompé.

L'annonce de cette retraite définitive soulagera sans doute les corporations et les trusts que le radicalisme de M. Roosevelt a souvent inquiétés, mais nous croyons qu'elle désappointera le peuple lui même qui appréciait le zèle infatigable du président pour la chose publique.

Spoliation et Outrage

La Chambre des députés française, à une forte majorité, a adopté la dernière loi de spoliation présentée par M. Briand, pour s'emparer des biens laissés par les défunts pour des fins religieuses.

Les héritiers collatéraux se voient dépouillés du droit de se faire restituer les biens que leurs ayants droit avaient délégués aux fabriques, aujourd'hui disparues à charge de faire dire des messes.

Les messes, conditions de ces donateurs ne seront plus dites, les charges ne seront donc plus remplies. Mais l'argent donné ou légué expressément à cet usage sera conservé par l'Etat, sous prétexte d'en faire profiter les pauvres.

Ah! les "pauvres," comme M. Briand en a supérieusement joué dans toute cette discussion.

Les "pauvres" ont des droits sur ces patrimoines, proclamait-il En leur donnant ces biens, nous ne faisons qu'obéir à la pensée maitresse qui a dicté leurs legs, aux défunts, ajouta-t-il encore.

Quel incomparable hypocrisie! Voilà un homme profondément catholique, qui meurt en léguant à l'Eglise. aux destinées de laquelle il croit, une somme d'argent à charge par elle de lui assurer ses prières.

M. Briand survient, suivi de sa majorité. Il s'empare pour l'Etat des biens légués par ce croyant dans un but déterminé et précis.

Puis, faisant de ces biens un tout autre usage que celui qu'a voulu expressément le défunt, il ose dire qu'il obéit à la pensée maitresse de celui-ci!

C'est vraiment ajouter à la spoliation brutale et sans excuse, l'outrage de la dérision.

Une Chambre que ne révolte pas une telle violation du droit le plus élémentaire, de l'équité la plus évidente est mûre pour toutes les besognes et prête à tous les attentats.—*La Patrie.*

REMINISCENCE

Les lettres et papiers de la reine Victoria, qui comme on le sait viennent d'être publiés à Londres n'embrassent que l'époque comprise entre l'accession de la reine au trône, en 1837, et la mort du prince consort, en 1861, mort à propos de laquelle la reine Victoria écrit : "La vie heureuse est finie pour moi ; le monde n'existe plus."

Le deuil de la reine Victoria fut, en effet, éternel. Quand, en 1865, elle se rendit à Cobourg, pour présider à l'inauguration de la statue du prince Albert, tous les personnages qui l'approchèrent furent touchés de sa pâleur et de sa tristesse.

Ce fut la royale veuve qui d'un geste tremblant, découvrit la statue, mais ce fut d'une voix forte qu'elle s'écria :

—Heureux les morts !......Seul leur royaume est immortel !

Et elle resta longtemps debout aussi immobile et aussi blanche que la statue de son époux.

Dans le Monde Religieux

Nous lisons dans le *Pionnier*, (Nominingue), les lignes suivantes :

Le R. P. dom Paul Benoit. C. R I C., jr., vient d'arriver d'Europe, et il est descendu, mardi soir, chez ses confrères, heureux de l'accueillir, en notre monastère. Il a fait la traversée par l'*Empress of Britain*, du Pacifique Canadien. Dom Paul Benoit passera quelque temps à Nominingue, après quoi il se rendra au Manitoba, où il reprendra, dans les missions de son ordre, la large place qu'il y occupait jusqu'il y a trois ans passés, alors qu'il partit à Rome, poursuivre ses études sacerdotales. Dom Paul Benoit, homonyme et neveu du vénéré provincial des Chanoines Réguliers de l'Immaculée Conception au Canada, revient de Rome porteur des titres et brevets de docteur en philosophie et en théologie. Nous souhaitons au jeune et savant religieux la plus cordiale bienvenue au milieu de nous.

Benediction

La bénédiction solennelle de l'hôpital *Misericordia*, tenu à Winnipeg, par les Révérendes sœurs de Miséricorde, aura lieu le 22 courant, dimanche, à 3 heures P.M., et sera présidée par Sa Grandeur, Mgr l'archevêque de Saint Boniface. Il y aura sermon en anglais et en français, Tous les amis de l'Institution, membres du clergé séculier et régulier, communautés religieuses et laïques, sont respectueusement et cordialement invités à assister sans autre forme d'invitation que la présente.

Lundi, le 23 courant, de 2 à 5 heures de l'après-midi, la maison sera ouverte à tous les visiteurs désireux de voir l'établissement et de connaître l'œuvre éminemment chrétienne et catholique accomplie par les Révérendes sœurs de Miséricorde. Arrivés ici depuis neuf ans seulement, ces religieuses ont fait un bien immense. Dieu seul connait la somme de travail, d'abnégation et de sacrifices que leur a coûté l'œuvre admirable dont elle sont chargées. L'occasion nous semble favorable pour donner aux sœurs de Miséricorde une preuve tangible de sympathie.

Nous invitons nos lecteurs à faire une aumône à la communauté, soit en argent, soit en nature. La plus minime offrande, nous n'en doutons nullement sera reçue avec reconnaissance.

—Tabac Valliquette, Nos. 40, 50, 60, 80 et 100, aussi Tabac en feuille chez J. B. Leclerc, 15 Avenue Provencher.

Le Manitoba.

Mercredi, 18 Décembre 1907

LA LEGISLATURE

La législature de notre province est convoquée en session pour le 2 janvier.

L'adresse en réponse au discours du trône sera proposée par M. A. L. Bonnycastle, député de Russell et sera secondée par M. Joseph Bernier, député de Saint Boniface.

L'hon. M. Johnston sera réélu orateur de la Chambre.

LE CONSEIL de 1908

C'est l'honorable M. Chamberlain, croyons-nous, qui reprochait jadis au sujet britannique de trop se désintéresser du gouvernement municipal.

L'homme d'Etat anglais discernait dans cette insouciance particulière un obstacle à la prospérité des affaires et souvent une des causes de l'inefficacité des autres rouages administratifs.

Ce reproche, évidemment, ne s'adresse pas à tout le monde! Il ne saurait atteindre, en tous cas, les citoyens de St-Boniface, en l'an de grâce 1907!

Nos élections municipales ont, en effet, créé beaucoup d'intérêt—pour nous servir d'un euphémisme!

Nous croyons préférable de ne pas revenir après coup sur les incidents de la lutte. Nous avons détruit les notes que nous avions prises à diverses assemblées.

Vainqueurs et vaincus n'ont pas cessé d'être amis, malgré leurs divergences d'opinions.

C'est ce désir de paix qui nous engage à être brefs dans notre satisfaction.

Nous offrons des félicitations à M. Bleau; nous offrons des félicitations aux contribuables, qui l'ont élu. Dans les circonstances, M. Bleau incarnait une cause qui réclamait impérieusement la victoire. La personnalité sympathique du candidat, sa popularité méritée ont donné à cette victoire un caractère vraiment triomphal. Une pluralité de 296 voix, c'est au-delà de ce que les plus optimistes d'entre nous osaient espérer.

M. Bleau a apporté à sa campagne une énergie, une activité, un brio qui ont eu vite fait de lui donner la supériorité sur son adversaire. Il a été secondé par un comité alerte et dévoué.

Le maire-élu a été accueilli par des acclamations prolongées à son comité, après que les résultats de la lutte furent connus. Il a vivement remercié les contribuables, lesquels lui ont fait escorte à sa résidence.

Nos compliments, aussi, à MM. L. J. Collin, S. M. Jean, J. A. Cusson et Bailey sur leur élection comme conseillers; à M. F. D. Pambrun, aussi comme commissaire d'école.

Nous avons tout lieu d'espérer que notre administration municipale sera à la fois progressive et prudente.

La ratification du règlement 525 par les contribuables, permettra au conseil de faire face aux nécessités les plus pressantes tout en ménageant le crédit de la ville.

Voici un état des polls :

—LA MAIRIE—

Quartier—	I	II	III	IV	Total
J. A. F. Bleau...	100	152	322	128	703
R. H. Metcalfe...	7	22	41	336	406
Maj. p. M. Bleau	93	130	281		504
Maj. p. M. Metcalfe				208	208

Majorité pour M. Bleau 296

—LE CONSEIL—

Quartier I—

J. A. Cusson	103
R. Nadeau	34
Majorité pour M. Cusson	69
Quartier II—	
S. M. Jean	77
J. N. Senez	70
J. P. Proulx	45
Majorité pour M. Jean	7
Quartier III—	
L. J. Collin	217
J. H. Clement	147
C. Curtis	29
Majorité pour M. Collin	70
Quartier IV—	
J. E. Bailey	323
W. J. Battley	112
Majorité pour M. Bailey	211



M. J. A. F. BLEAU,
Maire élu de Saint-Boniface.

—COMMISSAIRES D'ECOLE—

Quartier 1—J. A. Marion (accl.); quartier 2—J. A. Senécal (accl.); quartier 3—F. D. Pambrun, 272, P. Brault 105; majorité pour M. Pambrun 167. quartier 4—T. Unkauf 284, J. Donnelly, 217; majorité Unkauf, 67.

Règlement pour l'émission de $260,000 de débentures—

Quartiers	I	II	III	IV
Pour	66	77	190	249
Contre	12	19	41	95
Majorité	54	58	149	154

Un Article a Noter

Voici un substantiel article publié dans les *Cloches de St-Boniface* du 1er décembre.

Nous en soumettons la lecture attentive à nos lecteurs et nous les prions de faire eux-mêmes leurs commentaires :

Les journaux catholiques des deux partis politiques, au Manitoba, admettent que la question des écoles n'est pas encore réglée Cependant l'Hon. M. Roblin a été accusé par le *Free Press* de Winnipeg, journal libéral, d'avoir trop fait de concessions aux catholiques sur la question scolaire. D'autre part un journal libéral français lui reproche de ne pas faire assez, s'appuyant pour cela, sur l'opinion d'un catholique éminent de St Boniface qui se serait écrié: "Je suis en faveur de briser les vitres! (sic). Il y a assez longtemps que M. Roblin nous paie de mot sans jamais rien nous donner de sérieux, de tangible; il faudrait savoir à quoi nous en tenir."

Qu'est-ce que l'Hon. M. Roblin ado ce fait pour les catholiques?

Il a simplement appliqué la loi scolaire neutre avec libéralité. Il a rendu possible dans les centres catholiques un *modus vivendi* que les fanatiques armés de la clause du règlement Laurier-Greenway qui défend de séparer les enfants par dénominations religieuses a rendu jusqu'ici impossible à Winnipeg, à Brandon et dans tous les centres mixtes.

M. Roblin peut-il faire davantage? Tout catholique le désire ardemment. Peut-il décréter l'exemption de taxes sur les écoles congréganistes? Que le catholique éminent qui l'a déclaré le prouve et nous espérons que M Roblin nous rendra cette justice; car il est certainement odieux pour les catholiques de payer pour l'éducation des enfants non catholiques et les parents de ces derniers enfants doivent comprendre l'injustice du procédé.

M. Roblin peut-il améliorer le compromis de 1897? Le catholique éminent déjà cité dit que cela ne tient qu'à lui? C'est vite dit; mais y a-t-il dans tout le Manitoba un seul homme au courant de la loi scolaire actuelle qui osera nier que M. Roblin ne peut amender la loi scolaire actuelle sans exposer sa vie politique c'est-à dire sans s'exposer à perdre le pouvoir?

Sans vouloir défendre M. Roblin, qui peut se défendre lui-même, nous trouvons étrange que les mêmes catholiques qui ont *excusé* l'hon. Sir Wilfrid Laurier d'avoir sacrifié en grande partie les droits scolaires des catholiques en 1905 parce qu'il y avait *danger pour lui de perdre le pouvoir*, montrent aujourd'hui un si grand zèle pour forcer M. Roblin, qui n'est pas catholique, à *améliorer* le *compromis* de 1897 fait par MM. Laurier et Greenway et cela même au péril de sa vie politique? Pourquoi ce double poids et cette double mesure?

Comme disent les anglais, la sauce est bonne pour l'oie et pour le jars.

Nous avons admiré la naïveté de ceux qui, dans le clergé ou parmi les laïques, ont pris au mot ceux qui disent, à Ottawa ou à Saint Boniface, depuis l'avènement de M. Roblin au pouvoir. "Il s'entend avec le clergé catholique, qu'il règle donc la question des écoles"—Comme cela fait rire le *Free Press*! Il nous semble que si l'on désire sincèrement que M. Roblin améliore le compromis de 1897 *qu'il n'a pas fait*, il lui faut l'aide et le concours de ceux qui en sont les auteurs et qui gouvernent à Ottawa!

Que signifie cette déclaration du catholique éminent déjà cité, que notre *question scolaire* serait *désormais provinciale*, qu'il ne fallait rien espérer d'Ottawa!

Est ce que tout cela ne sent pas la partisannerie politique!

Que l'on soit donc catholique avant tout et non politicien avant tout!

Que l'on comprenne donc que la conscience catholique est *une*, qu'elle est la même pour les laïques, politiciens ou autres, que pour les prêtres et les évêques.

L'Eglise catholique n'enseigne-t-elle pas que les hommes politiques, tout comme le clergé, ont le devoir de s'intéresser à la cause catholique, qu'il s'agisse des écoles ou d'autres questions?

Non, il n'est pas permis, selon la spirituelle expression de Pie IX, à l'abbé Bouquette, d'avoir *un pied avec l'Eglise et un pied avec le siècle, un pied avec le Pape et un pied avec ses ennemis!*

Il faut avoir *les deux pieds avec l'Eglise et les deux pieds avec le Pape!!*

Qu'il y ait entente parfaite entre les catholiques dans la vie politique et sociale aussi bien qu'à l'église, sur le principe de l'école catholique; alors nous serons forts pour obtenir des non-catholiques bien pensants, soucieux d'enrayer l'impiété et le socialisme, dans notre pays qu'ils nous aident à faire admettre la nécessité d'apprendre aux enfants, dans l'école, à connaître et aimer Dieu et son Christ, et à observer ses dix commandements.

Les catholiques peuvent espérer beaucoup pour l'avenir de leurs écoles au Manitoba s'ils s'unissent pour obtenir une entente des deux gouvernements actuels d'Ottawa et de Winnipeg. —Prions, agissons et espérons!

LA LUTTE DE 1904

Nous reproduisons du *Canadien* de Montréal, le très juste article qui suit :

"La lutte électorale de 1904, au Canada, a été des plus contestées.

L'argent du gouvernement a coulé à flots.

Des procès en contestation d'élections ont relevé des faits inouis : faux bulletins, télégraphes, vote de boites à scrutins, corruption des officiers, achat, etc.

Dans certains comtés les corrupteurs n'avaient plus de bornes. Argent, promesses, mensonges, calomnies et whiskey, tels étaient les engiens qui faisaient fonctionner la machine ministérielle.

Sir Wilfrid Laurier, qui se présentait contre notre ami le notaire Labelle dans Wright, n'a pu se faire élire par 800 voix de majorité, sans une dépense d'argent tellement élevée, qu'après l'élection un nommé Baril, sous le nom de D. Leduc a été envoyé à Hull pour essayer de régler les comptes à moitié prix.

L'élection de l'honorable M. Fielding a été annulé pour cause de corruption.

Malgré tout cela quel a été le résultat?

535,750 votes libéraux contre 488,199 votes conservateurs, soit une différence de 47,551 voteurs en faveur des libéraux, sur au-delà d'un million d'électeurs!

Les chances de succès, pour l'opposition, étant beaucoup plus grandes cette année, les conservateurs ont donc le droit de croire que le gouvernement sera battu aux prochaines élections.

Un Budget de $119.237.091

Les principaux estimés pour la prochaine année fiscale finissant le 31 mars 1909 déposés sur la tables des Communes, le 12 courant, par l'Hon. M. S. Fielding, prévoit une dépense totale de $119,237,091 aux comptes du fonds consolidé et du capital, une augmentation de $2,762,364 du montant voté à la dernière session pour l'année fiscale courante.

Le total des estimés au compte du fonds consolidé s'élève à $76.871.471, une augmentation de $2.355,795 comparé avec le montant voté à la dernière session.

Sur cette augmentation, la somme de $2,309,100 est chargée au montant plus considérable que les provinces vont recevoir en subsides.

Le total de la dépense du capital demandé est de $42,365,620 dont trente millions sont pour le chemin de fer transcontinental national et $4,372,250 pour le chemin de fer Intercolonial.

Le montant total voté au compte du capital à la dernière session a été de $41,969,051 ou $396,569 de moins que le montant demandé cette année.

Les estimés supplémentaires devant être déposés plus tard durant la session, dépasseront naturellement les chiffres ci dessus.

ESTIMÉS DES PRINCIPAUX DÉPARTEMENTS.

Le sommaire des estimés des principaux départements est comme suit :

Dette publique comprenant le fonds d'amortissement $12,363,247 ; une augmentation de $107 895.

Gouvernement local, $2,262,745 ; une augmentation de $66,013.

L'administration de la Justice $1.288,895 ; augmentation de $54,838.

Législation, $1,430,283 ; une augmentation de $33,445.

Arts, agriculture et statistiques $1,258,500 ; diminution de $155,000.

Immigration $920,000 ; diminution de $30,000

Milice $5,202,600, augmentation de $341,546.

Chemins de fer et canaux, $1,017,652, augmentation de $269,077.

Travaux publics $9,119,050 ; diminution de $1,919,897.

Phares et service des côtes, $2,717,050 ; diminution de $91,500

Institutions scientifiques et levé de plans hydrographiques, $543,692, diminution de $165,112.

Pêcheries, 1,242,300, diminution de $62,000.

Subsides aux provinces $9,035 472, augmentation de $2,309,100.

Mines et service géologique, $230,250 ; augmentation de $78,200.

Indiens, $1,273,960 ; diminution de $69,527.

Police à cheval, $750,000, diminution de $50,000.

Gouvernement du Yukon, $365 000, diminution de $35,000.

Douanes, $2,074,500 ; augmentation de $100,000.

Chemins de fer et canaux, $10,451,408, augmentation de $1,470 765.

Service des postes, $6,261,839, augmentation de $355,302.

Les principaux items au compte de capital sont ; milice, $1,300,000, chemins de fer et canaux $36,987,620, travaux publics $3,278,000.

College de Saint-Boniface

ACADEMIE FRANCAISE

L'académie française a eu le plaisir d'entendre le 15, une spirituelle narration de M. Armand Chénier. "Deux collégiens se promènent sous les fenêtres d'un examinateur et aperçoivent, (O bonheur inespéré!) une feuille volante échappée du lieu qui révèle tous les secrets; on se précipite, on saisit l'objet convoité —hélas! c'était un vulgaire papier à barbe!! Figure d'Alexandre et de Thomas!

M. Paulin Bleau nous a lu un remarquable travail sur l'hypnotisme. En philosophe, il scrute les causes psychiques de ce phénomène, discute les hypothèses, attribue à des causes naturelles ce que nos bons ancêtres attribuaient au diable, et égaye l'assemblée par le récit de certaines aventures survenues à des hypnotisés.

M. Rosario Prince se lève ensuite pour soutenir envers et contre tous que la gloire militaire l'emporte sur la gloire littéraire, M. Prince est plein de son sujet: il jette les périodes, les arguments, les mouvements oratoires, il veut tout jeter à la fois.—La principale force de son argumentation repose sur cette assertion que le devoir du soldat exige plus sacrifices, de dévouement et d'héroïsme que celui de l'écrivain. On voit d'ici le tableau: un jeune homme dans toute la force et l'épanouissement de la jeunesse disant adieu à sa famille, à sa fiancée ou à sa jeune épouse, embrassant à la hâte ses petits enfants, et se précipitant avec une obéissance héroïque aux points menacés où sa vie est sans cesse en danger.

Contraste.—Le littérateur mollement assis dans une berceuse, les pieds près d'un bon feu, et étudiant dans les spirales d'un bon cigare le vol de ses pensées. M. Prince a été entraînant comme son sujet.

M. Jean Trudel soutient de son côté que la gloire littéraire doit l'emporter sur la gloire des armes. Plus grande est la gloire là où l'influence est plus bienfaisante; or, l'écrivain s'adresse à l'âme. Il a en main non la force brute, mais la vérité et l'amour du bien; il terrasse l'erreur, il lutte avec le vice, il agit non sur le corps mais sur les âmes. Prenant l'histoire en témoignage, il nous démontre que la gloire de Démosthènes est préférable à celle d'Alexandre, celle de Cicéron, proclamé le Père de la patrie, à celle de César, le vainqueur sans entrailles, celle de Bossuet à celle de Napoléon.

Malgré de noble efforts, l'étoile de l'écrivain pâlit devant l'éloquence de M. Prince, et le jury est persuadé pour le premier orateur.

Noble joute néanmoins, ou l'on apprend à parler, à s'enthousiasmer pour les nobles causes, à enchaîner des idées, à mettre de l'unité dans une composition.

* * *

Dans le dernier compte rendu, qui a paru dans le "Manitoba" une petite erreur s'est glissée. C'est le R. P. Dugré et non le R. P. Dugas qui a donné une conférence sur le but de l'Association catholique de la jeunesse canadienne-française.

A cette dernière séance on a chanté des vers sur notre Ouest nouvellement éclos de la plume du R. P. Chossegros et qui pourraient peut-être être agréables à quelques uns, Les voici :

CHANSON DE L'OUEST

AIR DE GOUNOD.

Connais tu le pays où fleurit l'oranger.

I

Qu'il est beau le pays
Ou dans l'immense plaine
Se balance au soleil la mer d'or des blés [mûrs,
La chanson des épis
Comme une douce haleine
S'élève des guérets, sous les cieux toujours [pûrs.

REFRAIN

La brise parfumée embaume la prairie,
O pays, mes amours
C'est là dans les senteurs de ta plaine fleurie
C'est là que je voudrais couler mes heu- [reux jours.

II

Qu'il est beau ce pays!
La pensée éperdue
Fouille les profondeurs de son immensité,
Et les cieux infinis
Entourent l'etendue
D'un beau cercle d'azur et de sérénité,

REFRAIN.—La brise, etc.

III

Qu'il est beau ce pays
Ou les flèches pieuses
Veillent avec amour sur les chalets om- [breux
Ou nos appels bénis,
Cloches harmonieuses
Teintent dans tous les cœurs en leur par- [lant des cieux.

On Demande

Un PROFESSEUR d'Ecole pour l'arrondissement scolaire de Pike Lake, No 838. Engagement commençant la première semaine de Janvier.

S'adresser à :

T. J. McMANUS, Secr.-Trés., Mariapolis.

Soumission pour Chauffage

DES SOUMISSIONS cachetées, adressées au soussigné et marquées "Tenders for Fue" seront reçues au bureau du département des Travaux Publics, bâtisses du Parlement, Winnipeg, jusqu'à midi, le mardi, 24 décembre 1907, pour la livraison du chauffage suivant :

Ecole Normale, Winnipeg—350 cordes d'épinette sèche, coupé vert, 40 tonnes d'anthracite de Pensylvanie.

Ancien Palais de Justice, Winnipeg—900 cordes d'épinette sèche, coupee vert.

Institution Deaf & Dumb, Winnipeg.—300 tonnes d'anthracite de Pensylvanie.

Atelier de Charpenterie, Winnipeg.—14 cordes d'épinette sèche, coupée vert.

Vieille bâtisse des Titres, Winnipeg—7 cordes d'epinette, coupée vert.

Prison Provincial, Winnipeg.—50 cordes d'épinette sèche, coupée vert.

Ce bois doit avoir pas moins de 4 pieds de long et pas moins de 3 pouces de diamètre.

Le soumissionnaire doit mentionner le genre et le prix.

Un chèque accepté pour au moins 10 pour cent de la soumission, devra accompagner cette soumission ; ce chèque sera confisqué au bénefice du gouvernement du Manitoba, en cas où le soumissionnaire accepté refuserait ou négligerait de remplir son contrat ou le remplirait mal.

La plus basse ou aucune soumission nécessairement accepté.

R. ROGERS,
Ministre des Travaux Publics.

NOTICE

WHEREAS the Trustees of the School District of Saint François de Sales number 975 have passed a By-law, authorizing the borrowing upon the credit of the School District of the sum of $1,700.00 and the issuing of Debentures therefore for the purpose of erecting a School House.

AND WHEREAS the said Trustees pursuant to the provisions of the Public School Act, have requested the Council of the Rural Municipality of Ritchot to submit the said By-Law to the Ratepayers, to be voted on in the manner provided in and by the Municipal Act, with regard to By-Laws authorizing the creation of debts ;

NOW THEREFORE take notice that by enactment of the Rural Municipality of Ritchot, the said By-law shall be submitted to be voted on by the persons entitled to vote thereon.

That the voting on said By-law shall take place on Saturday the 4th day of January A.D. 1908, between the hours of nine o'clock in the forenoon and five o'clock in the afternoon of said day, at the School House of the said School District,

That the Secretary-Treasurer of the said Municipality of Ritchot shall be returning officer.

AND that the Secretary-Treasurer of the Municipality of Ritchot, shall at St. Norbert on the 6th day of January 1908 at the hour of nine o'clock in the forenoon sum up the number of votes given for or against the said By-law.

G. T. LANDRY,
Sec.-Treasurer,
of the Rural Municipality of Ritchot

Arbre de Noel

On nous prie d'annoncer que les dames patronnesses de l'Hospice Taché offriront un arbre de Noël aux enfants de l'institution, le 29 du courant.

Il nous a déjà été donné d'assister à des soirées analogues, par le passé ; et nous y avons toujours trouvé de grands sujets de compensation pour les dames charitables qui les organisent. Etre accueillies par les orphelins avec un sourire sur les lèvres, jouir du spectacle d'un grand bonheur sur ces jeunes figures naïves, peut être découvrir ici et là une larme de reconnaissance dans les yeux, voila en effet, qui doit aller au cœur de celles qui dérobent quelques moments à leurs foyers pour les donner à d'autres enfants qui ont aussi besoin d'affection.

Nous encourageons donc nos lecteurs et nos lectrices à verser libéralement leur aumône afin de faire cet arbre de Noël beau, bien garni, ployant sous le poids charmant des cadeaux.

Nous croyons savoir que les objets utiles seront surtout acceptés avec gratitude.

Et dans la soirée du 29 décembre, que la grande salle de l'Hospice soit remplie.

Ce sera une fête de charité, ce sera aussi un hommage offert au dévouement des bonnes religieuses qui du 1er janvier au 31 décembre s'emploient à la tâche touchante d'élever des enfants auxquels la mort a enlevé les parents.

AVIS.

AVIS est par les présentes donné qu'une application se a faite à la Législature de la Province du Manitoba, à sa prochaine session, pour lui demander de passer un acte incorporant Les Cistériens Réformés, dont l'objet est de maintenir le monastère qu'ils possèdent déjà à St-Norbert, Manitoba et de maintenir d'autres monastères qu'ils pourraient ériger à l'avenir, dans la province du Manitoba.

J.-B. GAUDIN, prêtre
Supérieur

Auction sale of valuable building

Under and by virtue of the powers vested in Trustees and under authority of the Public Schools Act, there will be offered for sale at

PUBLIC AUCTION

by the undersigned on behalf of the Trustees of School District of St. Boniface No. 1188 at the old Taché School in Norwood in the Province of Manitoba at the hour of two o'clock in the afternoon on the 23rd day of december A D 1907, the frame building now occupied and known as Taché School, situate and lying on St. Joseph Street in said Norwood with also all foundation lying there under, and furnace as well as its accessories.

The above property will be sold subject to a reserve bid.

TERMS: Twenty per cent. cash at the time of Sale and balance in accordance with conditions to be made known at the time of sale.

For further particulars and conditions of sale apply to.

G. A. ROCAN,
Secretary-Treasurer of School District of St. Boniface, Number 1188.
St. Boniface, Man.

Dated at St. Boniface this 11th day of December 1907.

CHEZ NOUS ET AUTOUR DE NOUS

—Encan de la St-Vincent de Paul, demain soir, jeudi.

—Une bordée de neige est tombée dimanche. Les sleighs circulent de nouveau dans les rues.

—L'hon. sénateur Bernier est arrivé samedi d'Otawa, et passera la vacance de Noël dans sa famille.

—On a formé une ligue de Hockey Junior, et il nous fait plaisir d'annoncer que le club de Saint Boniface est entré dans cette *league*.

—Nos élections municipales n'ont donné lieu à aucune scène ressemblant le moins du monde au tumulte. Tout s'est passé tranquillement aux différents polls.

—M. Napoléon Comeault, dont nous annoncions l'absence inexpliquée, de St-Jean-Baptiste, est revenu chez lui, lundi matin, après avoir fait un voyage aux Etats-Unis.

—Le blé du Manitoba vient de subir l'analyse du Département de l'Agriculture à Ottawa, et cette analyse a révélé une qualité supérieure de notre froment destiné à la farine.

—Le secrétaire-trésorier de la ville de Saint Boniface, donne avis aux contribuables qui n'ont pas encore payé leurs taxes, que le conseil a accordé une extension jusqu'au 28 décembre courant, pour obtenir l'escompte sur les taxes de l'année courante.

—Aux fabriquants. Homme marié, 30 ans, connaissant parfaitement la fabrication des tissus d'ameublements, demande place comme commis chef de fabrication dans une maison sérieuse Ecrire à Alfred Destailleur, 38a, rue du Congon, Belgique.

—Un jeune homme appelé Adila Dugas s'est fait blesser jeudi dernier, aux environs de Saint-Jean-Baptiste, par un chasseur qui le prenait, dans les broussailles, pour un chevreuil ! Dugas n'est pas sérieusement atteint et guérira facilement.

—Lawrence Gowland, le meurtrier de Mlle Georgina Brown, de Kilarney, a été pendu vendredi dernier à Morden. Le prisonnier a été d'un stoïcisme complet. Le supplice n'a duré que six minutes. Le bourreau, un homme de Winnipeg, dit-on, s'était déguisé à l'aide de fausses barbes.

—L'élection éclatante de M. Sanford Evans au bureau de contrôle de Winnipeg. nous a causé une vive satisfaction. M. Evans sera à ce poste, *the right man at the right place*. A part de grandes aptitudes et de belles qualités sociales, M. Evans possède en plus une solide réputation d'intégrité publique.

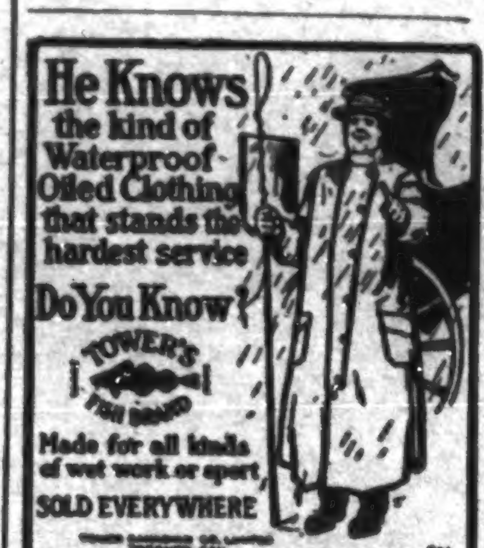
—On estime que les cultivateurs dans l'ouest ont déjà reçu cet automne, pour leur grain, environ $20.000.000. Vingt millions de dollars, c'est une somme énorme, et il n'y a pas lieu de crier bien fort à la rareté de l'argent dans l'ouest. Le malaise est venu de l'est et du sud ; un bon nombre ont alors immobilisé leurs économies, mais en face des ventes énormes de blé et de bétail de l'ouest, on peut espérer avec raison la reprise prochaine des affaires.

—M. F. D. Pambrun désire remercier, par l'entremise du MANITOBA, les électeurs du quartier No. 3, pour la confiance qu'ils lui ont témoignée en l'élisant commissaire d'école par une majorité si considérable.

—Nous recevons ce matin une correspondance de Son Honneur le Maire Bertrand. Cette correspondance couvrant à peu près deux colonnes d'espace, nous regrettons de ne pouvoir l'imprimer aujourd'hui, faute de temps pour la composer. Nous nous rendrons bien volontiers à la demande de Son Honneur, mercredi prochain.

—CARTES POSTALES ILLUSTREES : Les librairies Keroack viennent de recevoir un immense choix de cartes de Noël et du Jour de l'An, dans tous les genres, & qui seront vendues à bon marché, ayant été achetées à des conditions exceptionnelles.

ABONNEZ-VOUS AU
MANITOBA
$1.00 Par Annee



ON DEMANDE un homme énergique connaissant Winnipeg et St. Boniface, comme agent. Un homme capable de vendre des parts, nous paieront une commission libérale, notre offre comprendra un district.

AMERICAN CANADA OIL Co.
28, Batisse, Banque des Marchands,
Winnipeg.

Soumissions pour Provisions

DES SOUMISSIONS scellées, séparées ou pour le tout, adressées au soussigné, marquées "Soumissions pour Provision," seront reçues au département des Travaux Publics, aux bâtisses du Parlement, jusqu'à midi, 21e jour de décembre pour l'approvisionnement de l'institution des Sourds Muets, à Winnipeg, pour l'année 1908 commençant le 1er Janvier prochain, pour les articles ci-dessous mentionnés.

1. Epiceries.
2. Farine, farine d'avoine, farine de blé-d'inde, son, avoine, etc.
3. Viandes de toutes sortes.
4. Beurre et œufs.
5. Pain.

Les spécifications peuvent être vues, les quantités approximatives et la forme de la soumission fournies sur application au surintendant ou trésorier de l'institution ci-dessus mentionnées, ou au Département des Travaux Publics, Winnipeg.

Un chèque marqué pour $100 doit accompagné chaque soumission, et sera confisqué au profit du gouvernement du Manitoba dans le cas où le soumissionnaire accepté refuserait d'accepter le contrat ou étant entré dans le contrat, refuse d'en remplir les conditions.

Le contrat le plus bas ou un contrat quelconque ne sera pas nécessairement acceptés.

R. ROGERS,
Ministre des Travaux Publics.

Winnipeg, 1er décembre 1906.

PERDUE ou volée, une belle jumen noire de 3 ans, avec une tache blanche au front, une cicatrice de 2 pouces de longueur sur la pointe de la fesse droite, une longue cicatrice ayant la forme d'une croix sur le côte gauche de la tête. Hauteur, 5 pieds et 5 pouces ; Pesanteur 1200 environ, la jument est partie de Saint-Charles depuis deux mois.

Toute information sera reçue avec reconnaissance par le propriétaire : M. C G. CARON, Saint Charles.



FEUILLETON DU MANITOBA.

LOLITA

NO 28

"Il nous est défendu d'aimer "quelqu'un, fût-ce notre enfant "plus que la vérité, plus que la "probité, plus que l'honneur."

Mme Emeline Raymond.

XXVII

M. Fortuné, dans sa vie d'académicien, avait prononcé bien des éloges funèbres qu'une émotion de commande l'obligeait toujours d'interrompre. Mais quand il eut conduit au cimetière le mari de sa fille et qu'il dut prendre la parole afin de célébrer les mérites de l'homme et du poète, ce furent ces sanglots véritables qui l'empêchèrent de continuer.

Ce jour-là, sa vanité de lettré, son orgueil de philosophe restèrent dans la terre où il avait entendu cette réponse de mort qui renouvelle tout l'homme.

Il revint humilié et chrétien.

XXVIII

Royan est une agréable résidence en septembre. Ce n'est pas que le pays soit remarquable; on n'y trouve ni montagnes escarpées, ni vallées verdoyantes; mais il y a la mer, cette grande charmeuse, et puis quelques *couches* dont les roches, usées par le flot, offrent à l'œil des déchiquetures amusantes. Enfin, sur tout cela un ciel qui sans avoir l'écrasante limpidité du Midi, semble d'une pureté idéale aux Parisiens, accoutumés à la brume perpétuelle de leur capitale.

La propriété de Bernard, connue dans le pays sous le nom de chateau des Thanes, en est bien la plus charmante demeure. Un peu écarté de la ville, il n'en a ni la poussière ni l'animation banale. Ses grandes pièces, aux plafonds élevés, ouvrent leurs fenêtres sur la mer, du côté du couchant, un joli jardin qui fait le tour du bâtiment y ajoute le parfum de ses roses et de ses oeillets.

Bernard y mena sa famille au grand complet. M. Fortuné, Mlle Anne et Clotilde eurent la jouissance du rez-de-chaussée, Clotilde avait choisi la vue de la mer dont la plainte perpétuelle, tour à tour mélancolique ou terrible, berçait sympathiquement les émotions de son âme.

Le premier étage était occupé par Pepa, Bernard et Lolita. Pepa, avait été sommée d'accepter la plus belle chambre. Son petit docteur l'y avait installée de concert avec sa femme, il y avait réuni tout ce qui pouvait charmer les yeux de l'Espagnole.

—Mes enfants, leur disait-elle, vous êtes ridicoules · vous avez fait de ma chambre oune paradis.

—Eh bien ! où est le mal ?

—Le mal ! c'est que je ne voudrais plous m'en aller.

Ses enfants riaient et l'embrassaient en disant :

—Tant mieux, tant mieux, c'est ce que nous voulons.

Souvent, les jeunes gens partaient à pied se donnant le bras, au mépris de la mode actuelle. Bernard soutenait sa jeune femme en prenant bien garde au moindre faux pas. Il portait un pliant à la main et l'y faisait faisait asseoir quand ils étaient arrivés au haut de la pointe Vallière, lui s'étendait dans l'herbe courte et tous deux laissaient errer avec plaisir leurs regards sur le riant paysage qu'ils avaient devant eux.

Leurs matinées au contraire, étaient fort occupées. Bernard donnait des consultations tous les jours de neuf à onze heures. Ses clients étaient de ceux qui ne s'acquitent qu'au paradis ; non seulement ne leur demandait point d'honoraires, mais encore il leur fournissait les remèdes. Sa femme et sa soeur se chargeaient de faire la distribution.

Mais la vraie joie de la maison, c'était la fille de Clotilde. La chère mignonne avait maintenant ses cinq mois, et malgré la longue ceinture noire qui entourait son maillot brodé, elle était la vivante image du bonheur. Ses joues roses, criblées de gracieuses fossettes, annonçaient la santé, ses yeux noirs pétillaient et ses petits bras se tendaient à tous. C'étaient un éclat de rire perpétuel que cette petite, nourrie sur une tombe, quand elle entrait dans les bras de sa bonne, plus souvent dans ceux de sa mère, il semblait qu'un rayon de soleil entrât avec elle.

—Je voudrais que notre fils lui ressemblât, disait Lolita, qui ne pouvait se lasser de la regarder.

—Non, répondait Clotilde il vaut mieux qu'il te ressemble et nous les marierons quand ils seront grands.

On riait à l'idée de ce jeune mari qui n'était pas encore au monde.

Tout le monde travaillait à la layette du du jeune de Sivrey. Quand la journée était trop chaude, on ne sortait pas du jardin. Clotilde y avait installé avec l'aide de son frère, un délicieux berceau suspendu pour la petite Emilie, qui dormait là comme un oiseau dans son nid,

Un jour que l'enfant gémissait dans son petit hamac, M. Fortuné, qui le regardait avec inquiétude, s'écria :

—Mais qu'a-t-elle donc ? Il faudrait voir.

—Elle a tetté, dit Clotilde : je viens de la démailloter elle n'a rien, pas une épingle pas un pli.

Alors, pourquoi pleure-t-elle ?

—Parce qu'elle veut que je la prenne.

—Eh bien, prends-là.

—Non ; Bernard dit qu'il est meilleur pour elle de dormir dans son lit. Quand elle verra que l'on y fait pas attention elle ne pleurera plus.

L'enfant continuait à geindre d'impatience plutot que de chagrin.

—Ah ! dit M. Fortuné, comment peux tu la laisser pleurer ainsi ? Vraiment tu n'aimes pas ta fille.

Clotilde se leva et vint au berceau. Elle se tenait debout, un peu pâle dans ce grand deuil qu'elle ne devait plus quitter. Elle tendit sa belle main à l'enfant qui de sa menotte rose, lui saisit un doigt puis s'endormit. La jeune mère la regardait avec une tendresse infinie.

—Oh ! si, dit-elle je l'aime, mais je ne la gâterai pas.

Et, tout bas elle ajouta :

—Je ne veux pas qu'elle souffre un jour ce que j'ai souffert.

M. LIONNET.

— FIN —

MENUS PROPOS

CE BON BOURGEOIS

Un bourgeois parisien va, à tout hasard, consulter son épicier :

—Est-ce que vous y croyez, vous, à la grève générale ?

Et l'autre, toujours pratique :

—Mon Dieu, non ; mais, à votre place, j'achèterais tout de même quelques conserves !

* * *

UN COMPLIMENT DE LABICHE

Le spirituel auteur du *Chapeau de paille d'Italie* n'était pas mélomane, on le sait, tant s'en faut.

Il assistait un jour à une soirée où un jeune virtuose du clavier venait de s'escrimer sur un Erard particulièrement sonore. Applaudissements frénétiques. Labiche n'y joignit pas les siens. La maîtresse de la maison s'approcha alors.

—Monsieur Labiche !

—Madame ?

—Vous devriez bien dire un petit mot aimable à notre jeune artiste. Un compliment venu de vous le comblerait de joie,...

—Volontiers, madame, acquiesça Labiche, en souriant avec bonhomie.

Il alla droit à l'émule de Paderewki en herbe, et lui tapant amicalement sur l'épaule.

—Eh bien ! eh bien ! fit-il, vous voilà content, petit tapageur.

* * *

— PAT —

Un irlandais avait entrepris le creusage d'un petit puits et, après qu'il eût enlevé quelques verges de terre, il s'aperçut le lendemain en revenant à son travail qu'un éboulement avait détruit tout son ouvrage de la veille.

Sans se laisser déconcerter, notre homme jeta d'abord un coup d'œil circonspect autour de lui et, n'ayant aperçu personne, il retira son chapeau et sa veste qu'il suspendit au cabestan ; puis il alla se blottir dans un fourré à peu de distance du puits.

Bientôt les passants remarquèrent que le puits s'était effondré et voyant la casquette et la veste suspendues au cabestan, en conclurent que le malheureux ouvrier avait péri enseveli sous les décombres.

Aussitôt les secours s'organisent et après quelques heures d'un travail acharné on arriva à creuser jusqu'à l'endroit où notre irlandais s'était arrêté la veille. Comme on s'étonnait de ne pas retrouver le cadavre supposé de l'ouvrier. Notre homme, qui avait observé toute la manœuvre tapi au fond de son taillis, en sortit tout guilleret et s'empressa de remercier ses prétendus sauveteurs pour le surcroît de besogne que ceux-ci lui avait épargné.



AVIS

AVIS est par les présentes donné que James Hurst Forster, de la ville de Winnipeg, dans la Province du Manitoba, Gérant, demandera au Parlement du Canada à sa prochaine session, un Acte de divorce d'avec sa femme, Nellie Jane Forster, maintenant résidente de la ville de Sioux Falls, dans l'Etat du Dakota-Sud, un des Etats-Unis d'Amérique, pour motif d'adultère et de désertion.

Le pétitionnaire demandera que le dit mariage entre Nellie Jane Forster et le pétitionnaire soit dessous, qu'il lui soit permis de se marier de nouveau et qu'il ait la garde et l'unique et absolu contrôle d'une enfant, Marguerite Fay Foster, âgée actuellement de six ans, et que tels autres relèvements nécessaires au cas soient accordés.

Daté à Winnipeg, Manitoba, ce 16ème jour d'octobre 1907.

AIKINS, ROBSON & Co.
221 McDermott Ave, Winnipeg.
Avocats du Pétitionnaire

Les Rhumatismes m'avaient réduit à l'état de Fantôme.

Quel temps fera-t-il demain?

Si vous posez cette question et qu'il y ait un rhumatisant dans l'assistance, vous serez immédiatement renseigné.

Le rhumatisant est le meilleur prophète du temps.

Le rhumatisant dit :

"J'ai mes douleurs, il va pleuvoir."

S'il ne dit rien, c'est qu'il fera beau.

Comme leurs prédictions sont rigoureusement exactes, on consulte volontiers les rhumatisants ; mais c'est un honneur dont ils seraient bien heureux, de se passer.

Pourtant, il n'y a pas de maladie dont on paraisse être aussi empressé de se croire atteint.

Combien de fois n'entend-on pas dire autour de soi :

"Quel malheur, il a attrapé un mauvais froid !"

La résultante de cette locution populaire est purement et simplement une bronchite, une pleurésie, la tuberculose, ce que vous voudrez, enfin ! mais pas, comme on le croit généralement, des rhumatismes.

Le rhumatisme que l'on appelle dans le peuple les douleurs, est la manifestation d'un état général mauvais, d'un défaut de nutrition et de digestion dans lequel, au début, le refroidissement n'a rien à voir.

Cela n'enlève rien, au contraire, à la gravité de cette affection, de cette invasion de l'économie par l'acide urique insuffisamment expulsé.

Les douleurs que l'on éprouve dans ce cas sont atroces : la partie malade devient chaude, brûlante, la peau rouge et luisante se tend dans une enflure plus ou moins considérable. Lorsque le sujet garde une immobilité parfaite, il ne souffre pas, mais s'il a le malheur de risquer le plus fugitif mouvement, il lui semble qu'on lui racle les muscles avec un fer rouge, Le seul remède qu'on puisse appliquer dans ce cas avec un succès assuré, est celui qui fera disparaître promptement du système cet acide urique qui est la cause de tout le mal, dont la présence amène les douleurs ; il faut un médicament qui le fera dissoudre afin qu'il puisse être rejeté du corps.

C'est pourquoi toute médication externe, tout onguent, toute pommade, tout liniment fait forcément fausse route.

L'intérieur doit être attaqué ; c'est au siège du mal qu'il faut porter la guerre.

Cet empoisonnement a lieu, bien entendu, avec la complicité de la masse sanguine, de son torrent circulatoire.

Et voilà pourquoi les Pilules Moro sont souveraines pour les cas de rhumatisme, parce qu'elles atteignent les deux éléments de propagation de l'acide urique : l'estomac qui le produit, si la nutrition s'opère mal, et le sang qui charrie l'acide dans le système.

Les Pilules Moro sont particulièrement efficaces à cause de leur vertu pour épurer le sang, le filtrer, le rendre limpide et pour faire disparaître sans baume, ni compresses, sans autre régime, en un mot, tous les accidents rhumatismaux dont on est frappé.

Voici un certificat très concluant d'un Canadien de Biddeford, Me., qui s'est complètement guéri du rhumatisme avec les Pilules Moro :

"Biddeford, Me, 21 février, 1907.

"Messieurs,

"Depuis plus de deux ans je souffrais de rhumatismes tellement violents que j'avais perdu tout appétit et tout sommeil. Je ne pouvais plus trouver une place pour me reposer.

Cela avait commencé par une douleur sourde dans la jambe droite. D'abord, je n'y pris pas garde, mais, peu à peu, les douleurs s'aggravèrent, montèrent à la hanche et attaquèrent même les reins. Je ne pouvais plus marcher sans m'appuyer sur une canne. Je n'avais plus d'appétit, je maigrissais, je n'étais plus que le fantôme de moi-même. J'ai essayé tous les remèdes possibles, aucun ne m'a apporté le moindre soulagement. C'est à ce moment que j'ai entendu parler des Pilules Moro et que je les ai prises. Dès la première boîte, je me suis senti mieux. A partir de la troisième boîte, j'avais bon appétit, de bonnes couleurs et mes douleurs ne se faisaient presque plus sentir. Peu de jours après, j'étais complètement guéri et maintenant je suis en meilleure santé que je n'ai jamais été, tout cela grâce aux Pilules Moro.

"Je vous en remercie. Votre dévoué, "P. PEPIN, 16 rue Franklin, Biddeford, Me.



M. P. PEPIN, 16 rue Franklin, Biddeford, Me.

Si l'exemple de M. Pepin, était suivi par tous les hommes malades, particulièrement par ceux qui souffrent de faiblesse et de rhumatisme, combien plus rares seraient ces gens à la figure triste, à la mine chancelante ; combien de pauvres ouvriers reconquerraient le courage et la vigueur qui les abandonnent.

Les Pilules Moro font des hommes forts et courageux. Elles sont le garant d'une bonne constitution, ce qui assure toujours le bien-être, la joie et le bonheur. Si vous êtes faibles ou malades, quel que soit votre âge, prenez les Pilules Moro, elles vous rendront la santé.

CONSULTATIONS GRATUITES par les Médecins de la Compagnie Médicale Moro, au No 272 rue Saint-Denis, Montréal, tous les jours, excepté le dimanche. Si vous demeurez trop loin, demandez un blanc de questions.

Les Pilules Moro sont en vente chez tous les marchands de remèdes. Nous les envoyons aussi par la poste, soit au Canada ou aux Etats-Unis, sur réception du prix, 50c une boîte, $2.50 six boîtes.

Toutes les lettres doivent être adressées : COMPAGNIE MEDICALE MORO, 272, rue Saint-Denis, Montréal.

Fac-Similé d'une boîte de Pilules Moro.

PILULES MORO POUR LES HOMMES PRIX 50¢ LA BOITE SIX BOITES POUR $2.50 distribuées par la Cie Médicale Moro, Montréal, Canada.